

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 26 novembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale

NOR : *INTC1831913A*

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 26 novembre 2018, est autorisée, au titre de l'année 2018, l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien en chef de police technique et scientifique de la police nationale.

Le nombre total des postes offerts sera fixé par arrêté ultérieur.

La date limite de retrait et de dépôt des dossiers de candidature est fixée au vendredi 28 décembre 2018 (cachet de la poste faisant foi). Les demandes de candidature expédiées après la clôture des inscriptions seront déclarées irrecevables.

Les formulaires d'inscription sont disponibles :

- par téléchargement sur le site internet du recrutement de la police nationale (www.lapolicenationalerecrite.fr);
- par téléchargement sur le site intranet de la direction centrale du recrutement et de la formation de la police nationale;
- auprès des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur Est, Nord, Ouest, Paris, Sud, Sud-Est, Sud-Ouest, la délégation régionale de Toulouse, ou des secrétariats généraux pour l'administration de la police de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte, de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie française, de la Réunion et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'inscription s'effectue par voie postale : le candidat devra personnellement adresser son dossier complet à l'adresse suivante : Ministère de l'intérieur – DCRFPN/SDRDP/DOCDP/Section du recrutement et des dispositifs promotionnels des personnels de PTS, 73, rue Paul Diomède, BP 144, 63020 Clermont-Ferrand Cedex 02.

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

En vue de l'épreuve d'admissibilité de sélection opérée sur dossier, la date limite de dépôt des dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) par le candidat est fixée au 11 janvier 2019 (cachet de la poste faisant foi).

L'épreuve d'admissibilité de sélection opérée sur dossier débutera à partir du lundi 11 février 2019 à Ecully (69).